



22 OCTOBRE 2025
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RELEVÉ DE DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE LE 22 OCTOBRE 2025

L'Assemblée Générale s'est tenue en présentiel.

Conformément à l'article 10 des statuts de la LNB, « *Les droits de vote à l'Assemblée Générale sont ainsi répartis :*

- *Chaque club de première division membre de la LNB dispose de deux voix.*
- *Chaque club de seconde division membre de la LNB dispose d'une voix.*
- *Les quatre représentants du Comité Directeur de la FFBB disposent chacun de deux voix.*
- *Le Président, ou son représentant dûment mandaté, de l'organisation la plus représentative des joueurs professionnels dispose de deux voix.*
- *Tous les autres membres de l'Assemblée Générale disposent chacun d'une voix.*

Etaient convoqués :

MM. les Présidents des Clubs de Betclik ÉLITE et d'ÉLITE 2 ;

Mmes et MM. les Personnalités qualifiées désignées par les organisations syndicales les plus représentatives des clubs, des joueurs et des entraîneurs professionnels ;

Mmes et MM. les Personnalités qualifiées FFBB ;

Mmes et MM. les Représentants de la FFBB ;

M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB (SCB) ;

M. le Représentant des Médecins des Clubs de Betclic ÉLITE et d'ÉLITE 2 ;

M. le Représentant des Arbitres (SNAB) ;

M. le Représentant des Joueurs Professionnels des clubs de la LNB (BPU) ;

▪ Etaient présents : Betclic ELITE

Représentés par :

BOULAZAC BASKET DORDOGNE
ELAN CHALON
CHOLET BASKET
JDA DIJON BASKET
BCM GRAVELINES-DUNKERQUE
LE MANS SARTHE BASKET
LIMOGES CSP
LDLC ASVEL
NANTERRE 92
SLUC NANCY
PARIS BASKETBALL
SAINT-QUENTIN BASKETBALL
STRASBOURG IG

Laurent SERRES
Vincent BERGERET
Laurent PRACHE (P)
Yoann PETIT (M)
Philippe AUSSEUR (P)
Christophe LE BOUILLE
Thomas JACQUEMIER (M)
Adrien TALLEC (M)
Frédéric DONNADIEU
Youri VERIERAS (M)
Mathias PRIEZ (M)
Laurent PRACHE
Jérôme ROSENSTIEHL

3 club sont excusés : ESSM LE PORTEL, JL BOURG BASKET, AS MONACO BASKET

13 clubs présents ou représentés, soit **26** voix.

▪ Etaient présents : ÉLITE 2

Représentés par :

AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET
ALLIANCE SPORT ALSACE
ANTIBES SHARKS
ADA BLOIS BASKET 41
CAEN BASKET CALVADOS
VENDEE CHALLANS BASKET
CHAMPAGNE BASKET
CHORALE DE ROANNE
ALM EVREUX BASKET EURE
ORLEANS LOIRET BASKET
POITIERS BASKET 86
ELAN BEARNAIS PAU-LACQ-ORTHEZ
UJAP QUIMPER 29

Jean-Paul GENON (M)
Romuald ROECKEL
Rémy DELPON (M)
Paul SEIGNOLLE
Loïc ADRIAENSSENS
Benjamin BOUTRY (M)
Michel GOBILLOT (M)
Bertrand RODAMEL (M)
Jean-Pascal RUIZ
Olivier ROUET
Arnaud MARIUS (M)
Audrey SAURET (M)
Patrick TUDAL (M)

**ROUEN METROPOLE BASKET
SCABB
STADE ROCHELAIS BASKET
JA VICHY**

**Yvan GUEUDER
Fabrice FLOTTE (M)
Charles KLOBOUKOFF
Philippe GOIGOUX (M)**

3 clubs sont excusés : ASC DENAIN VOLTAIRE, HERMINE DE NANTES, HYERES-TOULON VAR BASKET

17 clubs présents ou représentés, soit 17 voix.

- **Les personnalités qualifiées désignées par les organisations les plus représentatives des clubs, des joueurs et des entraîneurs professionnels :**

Etaients présents : **M. AUSSEUR
M. LEMASSON
M. RAIMBAULT**

Etaients absents excusés : **M. AMAGOU
M. GADOU
M. JUILLLOT
Mme GOMIS
Mme DOLT**

- **Les personnalités qualifiées désignées par la FFBB :**

Etait présent : **M. BERGEAUD** représenté par **M. SALMON (P)**

Etaients absents excusés : **M. PIETRUS
M. RIGAUDEAU**

Nombre de personnalités qualifiées présentes à cette Assemblée : **4 soit 4 voix pour les votes.**

- **Les Représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale :**

Etaients présents : **M. BICHON
M. SALMON
Mme NDONGUE**

Etait excusé : **M. DIA**

Nombre de membres de la FFBB présents ou représentés à cette Assemblée : **3 soit 6 voix pour les votes.**

- **Le représentant des entraîneurs** :

Etait présent : **M. RUIZ représenté par M. BONDIS (M)**

- **Le représentant des joueurs** :

Etait présent : **M. Sy représenté par M. DAROUX (M)**

- **Le représentant des arbitres** :

Etait présent : **M. BOUBERT**

- **Le représentant des médecins de clubs** :

Etait excusé : **M. RESTOUT**

Nombre d'autres représentants présents ou représentés à cette Assemblée : **3 soit 4 voix pour les votes.**

En application de l'article 9 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si les personnes présentes portent la moitié au moins du nombre total des voix.

Les 40 membres présents portaient 57 voix sur 85.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

- 1. Résolution n°1 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 22 octobre 2025 approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2025**

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 40

Voix totales : 57

Voix exprimées : 55

Pour : 55 voix (100%)

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Non votés : 2 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

2. Résolution n°2 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 22 octobre 2025 approuve le rapport d'activité de l'exercice 2024/2025

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 40

Voix totales : 57

Voix exprimées : 54

Pour : 54 voix (100%)

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Non votés : 2 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

3. Résolution n°3 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 22 octobre 2025 approuve les comptes de l'exercice 2024/2025 clos le 30 juin 2025 après la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 40

Voix totales : 57

Voix exprimées : 49

Pour : 48 voix (97.96%)

Contre : 1 voix (2.04%)

Abstention : 4 voix

Non votés : 4 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

4. Résolution n°4 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 22 octobre 2025 approuve le rapport de gestion 2024/2025

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 40

Voix totales : 57

Voix exprimées : 46

Pour : 45 voix (97.83%)

Contre : 1 voix (2.17%)

Abstention : 5 voix

Non votés : 6 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

5. Résolution n°5 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 22 octobre 2025 propose l'affectation du résultat net : bénéfice de l'exercice dont le montant est de 413 270 euros au poste « autres réserves » qui passe de 1 689 566 euros à 2 102 837 euros.

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 40

Voix totales : 57

Voix exprimées : 49

Pour : 38 voix (77.55%)

Contre : 11 voix (22.45%)

Abstention : 4 voix

Non votés : 4 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

6. Résolution n°6 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 22 octobre 2025 donne quitus de sa gestion au Président Philippe AUSSEUR

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 40

Voix totales : 57

Voix exprimées : 50

Pour : 49 voix (98%)

Contre : 1 voix (2%)

Abstention : 2 voix

Non votés : 5 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

7. Résolution n°7 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 22 octobre 2025 approuve le budget prévisionnel de l'exercice 2025/2026

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 40

Voix totales : 57

Voix exprimées : 40

Pour : 39 voix (97.50%)

Contre : 1 voix (2.50%)

Abstention : 3 voix

Non votés ou absents au moment du vote : 14 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

8. Résolution n°8 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 22 octobre 2025 approuve la cession de l'actif immobilier de la LNB situé au 117, rue du Château des Rentiers 75013 PARIS

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 40

Voix totales : 57

Voix exprimées : 39

Pour : 38 voix (97.44%)

Contre : 1 voix (2.56%)

Abstention : 4 voix

Non votés ou absents au moment du vote : 14 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.



Le Président
M. Philippe AUSSEUR



Le Secrétaire de séance
M. Christian LEMASSON